

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 1<sup>er</sup> JUIN 2022**

Le Mercredi 1er juin deux mil vingt-deux, le Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqué le vingt-huit mai deux mil vingt-deux par voie électronique, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire.

**Présents** : Mr Alain MARTY, Mr Franck MERY, Mmes Coralie JUGE, Mr Serge OULHEN, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Sébastien DUREY, Mme Joëlle DUVERNEUIL

**Absents Excusés** : Mmes Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Henriette ROCHE, Mrs Frédéric DELRIEUX, Pierre CABOS, Mme Céline MARTY, Mr Michel TOMAS

**Pouvoirs** : Mme Marie BELOMBO, (Pouvoir à Mr Alain MARTY)  
Mme Claire GIRY-LATERRIERE (Pouvoir à Mr Alain MARTY)  
Mme Henriette ROCHE (Pouvoir à Mme Coralie JUGE)  
Mr Pierre CABOS (Pouvoir à Mr Franck MERY)  
Mme Céline MARTY (Pouvoir à Mr Serge NAWROT)  
Mr Michel TOMAS (Pouvoir à Mme Joëlle DUVERNEUIL)

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie DAL'PAN a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux du 13 avril 2022 et du 23 mai 2022.

### **1-ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES (SDE24)**

Mr Sébastien DUREY est élu délégué suppléant pour le SDE 24.

### **2-MISE A JOUR DE SITUATIONS D'AGENTS :**

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide :

A) la création :

#### **suite à la réussite à un concours pour un agent :**

- d'un emploi d'ATSEM' à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à temps non complet,
- de deux postes d'agent de maîtrise principal' :
  - . un à temps complet le 1<sup>er</sup> juillet 2022,
  - . un à temps non complet le 1<sup>er</sup> novembre 2022,

#### **dans le cadre d'avancements de grades :**

- d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe' à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022,
- la modification de délibérations pour l'embauche d'agents contractuels sur des postes de fonctionnaires à temps non complet ainsi que pour le recrutement de personnel pour accroissement temporaire d'activité.

B) l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 1er septembre 2022.

C) compte tenu de la modification du Code de la Fonction Publique, autorise Monsieur le Maire à effectuer des recrutements spécifiques d'agents :

- contractuels pour remplacer des agents fonctionnaires ou contractuels territoriaux momentanément indisponibles,
- dans le cadre d'un accroissement temporaire et saisonnier d'activité,
- en contrats aidés.

### **3-PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit la publication de publicité pour les actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par papier.

### **4-MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF ECO-ENERGIE TERTIAIRE**

A l'unanimité, le Conseil municipal, donne un avis favorable pour bénéficier de l'accompagnement du Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne pour la mise en œuvre du dispositif Eco-Energie-Tertiaire sur tout ou partie du patrimoine assujéti aux obligations de réduction des consommations mentionnées dans les décrets du 10 avril et 24 novembre 2020.

### **5-RESOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France**

Cette résolution a pour but de construire et retisser le lien au citoyen en passant par la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien à cette résolution.

### **6-QUESTIONS DIVERSES**

\*Signature avec Orange pour une remise à jour complète de la téléphonie et de l'informatique de la mairie :

- pour l'informatique, un réseau intranet, un serveur central et stockage mémoire avec des pare-feux.

\*France Alzheimer : une personne de la commune propose de réaliser des ateliers cognitifs sur la maladie d'Alzheimer et elle demande le prêt d'une salle ; de plus amples informations seront communiquées prochainement au Conseil municipal.

\*Prêt du stade au diocèse de Périgueux et de buts mobiles à l'ES Boulazac.

\*Installation de panneaux d'information : trois panneaux d'information public seront mis en place au parking du château, aux écoles et à Preyssac ; un devis a été demandé à TDI Lazer.

\*Borne électrique de recharge pour les véhicules : une borne sera installée au rond-point devant la pharmacie.

\*Don d'un particulier : il s'agit d'une personne qui stationne à côté des toilettes publiques ; chaque année elle nous fait un don pour les frais d'électricité.

\*Point sur les animations : Monsieur le Maire fait le point sur les manifestations. Monsieur le Maire évoque notamment l'inauguration de l'aménagement des travaux du bourg qui a été fixée au dimanche 4 septembre 2022.

\*Elections législatives : Dimanches 12 et 19 juin 2022 : les tableaux des permanences et des tables de dépouillement sont communiqués aux membres du Conseil municipal.